



**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

## DÉLIBÉRATION

N° 20180531-20

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2018 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 24 mai 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 31 mai 2018 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Jeannine SUAREZ, André IMBERDIS, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoît GENEIX, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHELEMY, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Olivier CHAMBON à Bernard GARCIA  
Marcel BARGEON à Jean-Pierre DUBOST  
Philippe CAYRE à Christiane SAMSON  
Marc DELPOSEN à Jeannine SUAREZ  
Gérard GRILLE à Daniel BERTHUCAT  
Pépita RODRIGUEZ à Bernard VIGNAUD  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
Jacqueline MALOCHET à Thierry DEGLON  
Farida LAÏD à Benoît GENEIX

**Conseiller.e.s absent.e.s :** Ghislaine DUBIEN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Carine BRODIN, Hélène BOUDON

**Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :** José MONRUFFET, Guy PRADELLE, Sylvie CHAUNY

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

44

Suppléants ayant voix délibérantes :

3

Conseillers représentés :

9

Total votants :

56



**PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG)  
MAINTIEN D'UN ACCORD DE CONTRIBUTIONS**

*Rapporteuse : Christiane SAMSON, Vice-Présidente*

**Considérant** l'impossibilité de la trésorerie à verser les contributions aux particuliers pour l'amélioration de l'habitat si la délibération d'accord de contribution n'est pas la même année que le versement,

**Considérant** la délibération n°20180329 – 15 de la séance du 29 mars 2018 décidant de maintenir les accords de subventions pour les dossiers qui avaient reçu des accords de contributions les années précédentes,

**Vu** l'oubli d'un dossier.

Il est donc nécessaire de délibérer sur le maintien de l'accord de contribution délivré par délibération les années précédentes.

Le reversement des aides a lieu une fois les travaux réalisés, contrôlés et les factures acquittées.

Les travaux n'étant pas encore été réalisés mais ayant eu un accord pour une contribution en 2017 sont :

Travaux	Commune	Montant subvention	Date délibération
Précarité énergétique	La Monnerie le Montel	1 048.00 €	21/09/2017
<b>TOTAL</b>		<b>1 048.00 €</b>	

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de maintenir l'accord de contributions pour le dossier présenté ci-dessus,
- **Autorise** le versement en 2018 de la contribution attribuée l'année précédente à ce propriétaire lorsqu'il aura fini ses travaux et payé ses factures,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer les documents afférents.

TOTAL VOTANTS : 56

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 56

Abstentions :

Conseillers présents : 47

Pour : 56

Représentés : 9

Contre :

Non-participation :

Pour ampliation certifiée conforme,

le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

